

**214 Plan de développement touristique du Bas-Rhin  
Propositions financières Budget Primitif 2016**

**Rapport n° CD/2016/14**

**Service Chef de file :**

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le soutien apporté par la collectivité départementale au développement touristique et à la promotion de la destination Alsace s'inscrit dans les grandes orientations posées par la stratégie de développement du tourisme en Alsace 2012-2016, portée conjointement par la Région et les deux départements alsaciens. Dans un contexte budgétaire contraint, la maîtrise des dépenses dédiées s'appuie, comme dans d'autres domaines d'intervention de la collectivité, sur la recherche de nouvelles mutualisations et des collaborations renforcées entre les acteurs du tourisme, mais aussi sur des priorités affirmées, fonction de l'efficacité des partenariats au regard des politiques publiques départementales. Le présent rapport précise les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 en soutien du développement touristique.

**Ventilation des propositions de crédits par modes d'action**

Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
2141	F	Agence de développement touristique du Bas-Rhin	2 555 000,00	2 457 250,00
2141	I	Agence de développement touristique du Bas-Rhin	0,00	-*
2142	F	Autres associations à vocation touristique	46 470,00	76 470,00
2142	I	Autres associations à vocation touristique	0,00	-*
2143	I	Contrats de station touristique	0,00	-*
2144	I	Hébergement touristique et restauration traditionnelle	1 000 000,00	-*
2145	F	Autres équipements à vocation touristique	84 000,00	66 861,00
2145	I	Autres équipements à vocation touristique	250 895,00	30 000,00

*\*Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action. Elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).*

**Préambule : le tourisme, une compétence partagée. Les ambitions portées par la collectivité départementale bas-rhinoise**

Avec la suppression de la clause générale de compétence posée par la loi NOTRe, la Région et le Département deviennent deux collectivités territoriales spécialisées dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des politiques publiques. Dans ce nouveau cadre institutionnel, certaines compétences, qui sont par nature des compétences transversales entre les collectivités territoriales, restent partagées. Parmi celles-ci figure le tourisme, champ de compétence que la collectivité départementale bas-rhinoise entend pleinement investir en s'appuyant sur des collaborations fructueuses et de longue date entre les acteurs institutionnels du tourisme en Alsace.

Les expériences engagées ou à confirmer (Pass'Alsace, Slow Up, etc.), les processus et les réseaux à consolider (réseau des châteaux-forts et cités fortifiées, stratégie interrégionale en faveur de l'économie touristique du Massif des Vosges, etc.) ou les mutations en matière de qualité de l'accueil, sont autant de moyens de renforcement de l'action publique dans les filières touristiques. Des pistes nouvelles sont également à rechercher dans les collaborations à construire avec les neufs autres départements de la Région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine.

En outre, l'exiguïté des voies de financement des collectivités doit inciter à l'émergence d'initiatives favorisant les mutualisations et les projets collaboratifs.

La prorogation de la stratégie de développement du tourisme en Alsace jusqu'à la fin 2016 s'inscrit dans cette dynamique. Il s'agit, dans un environnement concurrentiel fort, de renforcer l'économie touristique des territoires et de permettre à l'Alsace de défendre sa position privilégiée dans l'échiquier des destinations de séjour. Novatrice, la démarche l'est à plus d'un titre, avec une réflexion et une mise en œuvre sur la durée, le souci du partage des grands objectifs. La procédure participative, un fort investissement de nombreux partenaires autour des projets, sont autant de facteurs de réussite.

L'ensemble des protagonistes, au premier rang desquels le Département du Bas-Rhin, s'est entendu pour que cette stratégie devienne une réalité pour tous les acteurs sur le terrain, en déployant opportunément les champs de compétence de toutes les structures impliquées pour aboutir à des actions concrètes et porteuses pour les territoires et la destination Alsace. Dans le cadre institutionnel nouveau et les opportunités offertes, le Département du Bas-Rhin poursuivra son engagement affirmé aux côtés de la Région et du Département du Haut-Rhin pour faire de l'Alsace une destination touristique de premier plan.

La stratégie de développement du tourisme en Alsace a trouvé un socle plus large à travers le contrat de destination touristique du Massif des Vosges, outil au service des territoires de montagne et amplificateur d'une offre touristique cohérente et lisible.

Ce contrat est structuré autour de cinq filières porteuses : stations vallée, sites de visite, bien-être, itinérance, écotourisme. A l'instar de la stratégie Alsace, l'objectif est de proposer une offre touristique attractive, revisitée, en phase avec les attentes de la clientèle, pour passer durablement d'un tourisme d'excursion à un tourisme de séjour.

Dans ce contexte, la gouvernance des acteurs du tourisme alsacien constitue un enjeu majeur et déterminant pour porter une démarche opérationnelle, proposer une mise en mouvement et une implication d'ensemble, créer les conditions d'une émulation positive et être efficace dans l'action, y compris sur le plan financier.

La création voulue par les Conseils Départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de l'agence unique Alsace Destination Tourisme est une réponse novatrice et volontariste à ces enjeux.

Grâce à une synergie des actions portées avec l'ensemble des acteurs touristiques alsaciens, ce nouvel outil interdépartemental privilégiera des choix partagés pour développer un secteur d'activités non délocalisable et qui reste créateur d'emplois et de richesses.

La notoriété de la destination Alsace est positive. La note de 8,8/10 sur l'échelle de satisfaction des visiteurs enregistrée par l'Alsace se fonde sur les valeurs qui composent l'image projetée au lointain par la destination, à savoir pour l'essentiel les paysages, les sites et les villages pittoresques, l'accessibilité, la qualité de l'accueil, le confort de l'hébergement.

Les autres valeurs fortes de l'Alsace - authenticité, excellence, innovation, humanisme, ouverture sur le monde - complète cette image qu'il convient de préserver et de consolider. C'est ce défi que la collectivité départementale bas-rhinoise entend relever dans le champ de compétence du développement touristique, et qu'elle ambitionne de porter en partenariat avec les autres acteurs institutionnels du tourisme et les acteurs des territoires.

### **2141 - Agence de développement touristique du Bas-Rhin**

La mise en place de l'agence unique Alsace Destination Tourisme, issue de la fusion des ADT du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, vise, dans un souci de mutualisation et de simplification, à porter l'ensemble de la dynamique touristique en Alsace et à fédérer les acteurs touristiques de la région autour de grandes orientations stratégiques telles que la promotion et le développement de la destination Alsace en France et à l'étranger (marchés européens) ou l'animation des réseaux de partenaires.

Dans l'attente de la mise en place effective de la nouvelle structure et de la consolidation de son budget, il est prévu que chacun des deux départements abonde pour ce qui le concerne le budget de son agence de développement touristique.

Un crédit de 2 427 250 euros est ainsi proposé.

Une enveloppe de 30 000 euros est par ailleurs proposée pour les actions de promotion, de communication et de conception graphique portées par l'ADT dans le cadre de la démarche Alsace à vélo.

### **2142 - Autres associations à vocation touristique**

Une enveloppe de 76 470 euros est proposée pour accompagner les associations à vocation touristique qui contribuent de façon significative, chacune dans son champ d'intervention, à la mise en œuvre de la politique touristique départementale.

Sont ainsi soutenus des organismes tels que le Relais départemental du tourisme rural du Bas-Rhin, opérateur de l'hébergement touristique chez l'habitant dont les collaborations opérationnelles avec l'ADT méritent d'être développées, et le Club Vosgien, partenaire actif de la collectivité dans la refonte en cours du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

### **2144 - Hébergement touristique et restauration traditionnelle**

Suite aux évolutions institutionnelles issues de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les Départements ne sont plus autorisés à accompagner directement les investissements des entreprises, fussent-elles du secteur touristique.

Pour autant, il reste un volume d'engagements pris par la collectivité au bénéfice d'opérateurs de l'hébergement touristique et de la restauration qu'il convient d'honorer.

Les crédits nécessaires sont inclus dans l'enveloppe unique « investissements » prévue au stade du budget primitif. Ils seront répartis en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des projets et des crédits disponibles.

### **2145 - Autres équipements à vocation touristique**

La collectivité s'inscrit dans des dynamiques touristiques porteuses telles que la démarche Alsace à vélo, exemplaire au plan national, ou le contrat de destination touristique du Massif des Vosges déjà évoqué.

S'agissant de la démarche *Alsace à vélo* dont le Département du Bas-Rhin assure le pilotage: avec 2 500 km d'itinéraires cyclables, l'Alsace dispose d'un vrai potentiel en matière de cyclotourisme car traversée par des EuroVélo Routes majeures (EV 5, 6 et 15) et de grands itinéraires. Cette offre est le résultat de plus de vingt années d'investissements mis en œuvre par les deux départements alsaciens en faveur des infrastructures cyclables. Des actions fortes ont été menées depuis 2013 en termes d'itinéraires, de services, de communication et de promotion.

Une étude indépendante réalisée en 2013 a confirmé l'intérêt de valoriser les itinéraires cyclables en Alsace, en termes d'offre touristique, de fréquentation et de retombées économiques.

Pour 2016, la poursuite de diverses actions de promotion et de communication est envisagée (carnets de route, réédition de la carte « Véloroutes d'Alsace », charte graphique, slowUp Alsace 2016...) ainsi que le déploiement sur les territoires, au départ des EuroVéloroutes, de relais informations services (RIS). Ces équipements permettront d'informer et d'inciter les touristes à vélo à découvrir et à « consommer » l'offre locale en empruntant les boucles locales thématiques (au nombre de 53 à l'échelle de l'Alsace).

Par ailleurs, la candidature d'Alsace à Vélo a été retenue pour accueillir et co-organiser avec l'Association des Départements et Régions Cyclables de France (DRC) les 20èmes Rencontres des DRC du 21 au 23 septembre 2016. Près de 300 participants sont attendus en Alsace à l'occasion de ce congrès qui bénéficie d'une couverture médiatique nationale.

Relèvent également du mode d'action 2145 l'entretien des parcours cyclables en forêts domaniales, le dispositif de secours au Mont Sainte Odile pendant la saison touristique ainsi que le fonctionnement du chalet du Champ du Feu pendant la saison estivale (ouverture de la salle hors-sac, accueil et animations au Point Informations).

Les crédits dédiés au mode d'action 2145 s'élèvent à 96 861 euros.

S'agissant des projets touristiques structurants des contrats de territoires de 2<sup>ème</sup> génération (investissements), les crédits nécessaires sont inclus dans l'enveloppe unique prévue au stade du budget primitif. Ils seront répartis en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des projets et des crédits disponibles.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 214 - Plan de développement touristique du Bas-Rhin.*

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY